



Le 23 mars 2022

Par SDÉ

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Jean-Olivier Tremblay
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 4683
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Tremblay.Jean-Olivier@hydroquebec.com

OBJET : Demande d'approbation du registre des entités visées par les normes de fiabilité – mise à jour annuelle statutaire 2021 - Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (DPCMÉER) dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur »)
Votre dossier : R-4179-2021 Notre référence : R062605

Chère consœur,

Le Coordonnateur donne suite à la lettre déposée le 21 mars 2022 par la Régie dans le dossier mentionné en objet et informe la Régie qu'il a complété les vérifications découlant de la décision D-2022-028 (la « Décision ») et qu'il souhaitait effectuer préalablement à la publication de l'avis aux personnes intéressées.

Les vérifications du Coordonnateur avaient pour objectif de comprendre si la publication de l'avis aurait un impact sur la phase 2 du projet proposé par la Régie dans la Décision. Le Coordonnateur conclut qu'il n'y a pas lieu de modifier le contenu de l'Avis, à l'exception des dates qui y étaient initialement indiquée, puisqu'elles sont échues.

Le Coordonnateur comprend que la Régie transmettra au Coordonnateur un avis modifié aux personnes intéressées qu'il publiera dans les meilleurs délais.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les meilleures.

(s) Jean-Olivier Tremblay

JEAN-OLIVIER TREMBLAY